



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 22535

Texte de la question

M. Christian Jacob appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'avenir de l'enseignement de la langue allemande dans notre pays. Dans le cadre de la promotion de l'enseignement des langues étrangères à l'école primaire, de nombreux assistants étrangers, dont une écrasante majorité sont de langue anglaise, ont participé à des journées de valorisation de leur langue auprès des écoliers de CM2. De nombreux enseignants d'allemand s'inquiètent des conséquences néfastes que ne manqueront pas d'entraîner de telles initiatives sur le choix des langues vivantes au collège. L'Allemagne étant le partenaire politique et économique privilégié de la France, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de valoriser l'apprentissage de la langue allemande au cours des prochaines années.

Texte de la réponse

La maîtrise des langues étrangères est aujourd'hui le gage d'une ouverture des élèves sur le monde, en même temps qu'un facteur d'insertion sociale et professionnelle. Elle constitue à ce titre une priorité dans la formation des jeunes. Cette formation doit être assurée en anglais mais aussi dans d'autres langues étrangères. Pour répondre à ces besoins, une réflexion globale sur l'enseignement des langues étrangères a été menée au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Elle vise à améliorer le niveau de nos élèves en langues vivantes, notamment en communication orale. La généralisation de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire, sous la forme d'un véritable apprentissage, devrait constituer un facteur important de l'amélioration des compétences linguistiques des élèves. A la rentrée 1998, 80 % des classes de CM 2 ont bénéficié d'un enseignement régulier de langue vivante. Cette mesure sera étendue à tous les CM 2 et progressivement aux CM 1, en septembre 1999. La langue étudiée à l'école primaire sera choisie par les parents parmi celles offertes dans le collège du secteur en sixième. Ainsi, une réelle continuité pourra être établie avec le collège, qui permettra une amélioration des performances des élèves en langues vivantes. En outre, il a été demandé aux recteurs d'établir, dans chaque académie, une carte des langues afin de maintenir la diversification de l'offre des langues tout en la rationalisant davantage, notamment en allemand mais aussi en arabe, italien, portugais et russe. De plus, souhaitant maintenir l'enseignement de leur langue respective, l'Allemagne et la France ont décidé de chercher des voies nouvelles d'apprentissage et de diffusion ; les grandes orientations de cette politique ont été définies lors du dernier sommet franco-allemand de Weimar. Enfin, une brochure a été élaborée par le ministère des affaires étrangères, en collaboration étroite avec le Goethe Institut. Elle présente aux élèves et à leurs parents les avantages culturels et professionnels que leur offre l'étude de l'allemand et du français. Cette brochure bilatérale France-Allemagne sera doublée d'une information plus générale, produite par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et l'ONISEP, sur la diversité et la richesse des langues offertes dans notre système éducatif.

Données clés

Auteur : [M. Christian Jacob](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22535

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 mars 1999

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6635

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1880